

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 06 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

**Étaient présents** : Mme FABLE Michèle, Mme HASCOET Caroline, Mme RUILLE Isabelle, M. GAUTIER Gaël, M. GÉRARD Bastien, M. GIRARD Philippe, M. LAUNAY Gildas et M. TOUCHARD Fabien.

**Absent excusé** : M. CHAUVEAU Didier et M. MAZURE Mathias

**Secrétaire de séance** : Mme HASCOET Caroline

Date de convocation : 01/07/2021

Date d'affichage : 01/07/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 9

**ORDRE DU JOUR**

- Garderie
- Affaires diverses :
  - planning arrosage
  - compte rendu conseil communautaire

**GARDERIE**

**2021-07-01**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une enquête a été réalisée auprès des parents d'élèves habitant Fontenay sur Vègre concernant la mise en place d'une garderie le soir à l'école de Fontenay sur Vègre. Celle-ci fait état des résultats de l'enquête qui démontrent que peu de familles souhaitent en bénéficier. Au vu donc de ces résultats et des frais de personnel que cela engendrerait, la mise en place d'une garderie à l'école de Fontenay ne se fera pas. Elle précise que cette décision pourra évoluer en fonction des besoins des années suivantes.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune de Poillé a pris la décision d'accueillir, au sein de leur garderie, l'ensemble des enfants des familles du SIVOS et de les faire participer à hauteur de 1€/enfant/jour.

Le Conseil municipal de Poillé souhaite également que les communes du SIVOS participent à hauteur de 1€/enfant/jour et d'un tiers de 1€/enfant/jour pour les enfants hors sivos bénéficiant du service.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de délibérer, dans un premier temps concernant la non-mise en place d'une garderie à Fontenay et le maintien de la garderie à Poillé et dans un deuxième temps concernant la participation forfaitaire demandée aux familles et aux communes par la commune de Poillé sur Vègre.

Les membres du Conseil municipal délibèrent comme suit :

*La non-mise en place d'une garderie à Fontenay et le maintien de la garderie à Poillé*

Pour : 8      Contre : 1      Abstention : 0

*Participation forfaitaire demandée aux familles et aux communes par la commune de Poillé sur Vègre*

Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

## Affaires diverses

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'arroser les fleurs du village durant les congés de l'agent communal, les 08 et 09 juillet 2021 et du 19 juillet au 31 juillet 2021. Michèle FABLE, Gildas LAUNAY, Isabelle RUILLE, Caroline HASCOET et Philippe GIRARD se portent volontaires ;
- Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal un compte rendu de la réunion du dernier conseil communautaire. Elle les informe qu'il a été décidé de maintenir les 6 déchetteries du territoire, incluant la construction de 4 nouvelles plateformes à plat sur Loué, Noyen, Brûlon et Brains sur Gée et la réduction du nombre d'heures d'ouverture.  
Elle précise que de nombreux élus, et notamment ceux des petits villages, n'ont pas été favorables à ce projet et ce pour plusieurs raisons. En effet, il n'a pas été autorisé de débattre sur le sujet lors de ce conseil communautaire, ce qui est illégal, en raison du fait que le Président a jugé que les débats ont été faits lors de la conférence des Maires, conférence à laquelle Madame le Maire n'avait pas pu assister et aucun compte rendu et avis n'ont été envoyés aux délégués. De plus, les coûts engendrés par ce projet n'ont pas été étudiés au préalable dans leur totalité ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un administré souhaite savoir s'il peut planter un rosier grimpant sur la voie publique le long de sa maison. Elle les informe que ce principe de plantation en pied de mur est appliqué dans d'autres communes pour fleurir et égayer les bourgs. Elle leur propose donc d'étudier la proposition à la rentrée de septembre en observant ce qui se fait dans les villages aux alentours ;
- Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal la liste des travaux à entreprendre à l'école à la demande de la directrice ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les demandes de subventions sollicitées dans le cadre des travaux de réfection des toitures de l'école ont été acceptées : 12 000 € de fonds de relance et 16 000 € de DETR. Elle leur rappelle que le montant des travaux est de 43 643,22 € TTC et que le devis a donc été signé et transmis à l'entreprise. Elle leur précise que la corniche du bâtiment donnant sur le jardin de l'école est abîmée et qu'il convient de demander un devis de réparation. Ce coût supplémentaire ne devrait pas dépasser la marge de 3 500 € prévu au budget pour les travaux de toiture. La commission bâtiment se charge de solliciter une ou plusieurs entreprises à ce sujet ;
- Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'ils avaient décidé de bénéficier de la formation « sensibilisation aux gestes qui sauvent » proposée par le SDIS faisant suite à l'installation du défibrillateur. Un devis a été reçu s'élevant à 220 € pour une participation de 11 personnes. Les membres du Conseil municipal proposent d'organiser cette formation le 21 septembre 2021 de 19h à 21h ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un remboursement des frais de garde peut être alloué aux élus qui sont dans l'obligation d'organiser la garde d'un enfant pour participer à une réunion. Si tel est le cas, la commune devra prendre une délibération, prendre en charge ces frais puis demander un remboursement à l'Etat ;
- Dans le cadre du projet de construction de la maison des habitants, Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'elle s'est rendue avec ses adjoints chez le propriétaire de la parcelle AB01 pour lui confirmer l'achat de la parcelle pour un montant de 6 000 € net vendeur ainsi que chez la propriétaire de la parcelle AA50 pour l'informer que sa parcelle ne correspondait pas tout à fait à leur attente. Elle précise avoir fait une demande de certificat d'urbanisme opérationnel auprès de la DDT de la Sarthe avec avis des gestionnaires (eau, électricité, assainissement, voirie). En ce qui concerne l'assainissement, Madame le Maire les informe qu'un technicien de chez Véolia est intervenu pour faire état de la faisabilité de raccordement au réseau. Deux possibilités s'offrent à la commune, soit agrandir le réseau existant soit créer un nœud à l'endroit où le réseau s'arrête et ensuite faire un raccord jusqu'à la parcelle. Elle ajoute qu'elle a fait appel à la directrice du CAUE pour ce projet de construction de la maison des habitants qui doit intervenir prochainement.

La séance est levée à 22h22.